

Projet : « Soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action en vigueur, relatif à la violence faite aux femmes »

PV JOURNEE D'INFORMATION
28.01.08/INSP

Cette journée devait voir la participation de Mme Cécile BUEHLMANN et Mme Katrin HALTMEIER du CFD qui devaient présenter l'expérience Suisse dans le domaine de la « récolte de données ». Malheureusement, elles n'ont pu faire le déplacement. Etaient donc présents des représentants des institutions et du mouvement associatif. (voir liste en annexe)

Déroulement

Mme Ait Zai ouvre la séance en présentant l'objet de la journée et dans quel cadre elle s'inscrit. En effet le projet intitulé « Soutien à la mise en œuvre des lois, politiques et plan d'action en vigueur, relatif à la violence faite aux femmes » porté par le CIDDEF cible les centres d'écoute et se situe dans le sillage de la stratégie Nationale de lutte contre la violence faite aux femmes initiée par le Ministère de la condition féminine. L'implication des associations ayant des centres d'écoute ou d'hébergement, les structures étatiques oeuvrant dans le même domaine, à savoir la prise en charge des femmes victimes de violence, est primordiale afin d'avoir des données statistiques fiables et crédibles qui permettent d'apporter des stratégies Nationales adéquates.

Mme Bouraghda chargée de mission au Ministère de la condition féminine, présente la Stratégie Nationale qui est une élaboration globale de lutte contre la violence faite aux femmes en partenariat avec les Nations Unies et signé en 2005. (voir en annexe)

Débat sur la présentation de la stratégie nationale :

Melle Moussaoui centre d'écoute « TAFAT » Tizi-Ouzou.

Le 4 mars 2006, a assisté à la réunion sur la stratégie Nationale. Son association a présenté un projet de cellule d'écoute. Ce projet a été soutenu et accordé par les américains. En Mai 06 la cellule a été créée. 05 employées (psychologues et accompagnatrices). L'association a recueilli des données utilisables. En collaboration avec le réseau wassila, Aptel, SOS Nour et Ministère de la solidarité (DAS) ont travaillé sur un logiciel de collecte de données à exploiter.

Mme Chaouch (avocate):

Est-ce que lors de l'élaboration de la stratégie Nationale, des réserves ont été émises.

Mme Bouraghba répond que non.

Est-ce que la stratégie implique le ministère de l'éducation afin d'élaborer des programmes de sensibilisation dans les écoles.

Mme Bouraghba répond que la stratégie est multisectorielle et sur 5 ans, mais que son application se fera sur le long terme et qu'ils n'en sont qu'au début du programme.

Un plan national de l'enfant va être présenté au gouvernement dans lequel le ministère de l'éducation est impliqué.

Iman Hayef présente qu'en à elle le projet en mettant l'accent sur le fait que c'est un programme certes porté par le CIDDEF mais qu'il est également le projet des associations.

L'objectif est de rendre plus visible la violence faite aux femmes pour qu'à long terme il y'ait une meilleure prise en charge. Elaborer un outil fiable et permettant une validation scientifique. Créer avec l'ensemble des centres un réseau national de données. Il existe, évidemment, des données mais elles sont hétérogènes. Rechercher une dominance dans les données liées à la violence, récoltés par l'ensemble des structures d'accueil et d'écoute à l'échelle nationale sera plus crédible. A travers cette base de données, créer un large réseau qui rendra le plaidoyer plus efficace face aux décideurs.

Un ensemble d'activités est prévu par le projet. Des expériences similaires d'autres pays notamment le Maroc et la rive sud de la méditerranée (Espagne..) seront présentées.

Travailler sur un objectif commun aux différents centres d'écoute et d'accueil sera plus efficace et doit être complémentaire à l'institutionnel.



introduction

Devant les préoccupations, liées à la violence dirigée contre des catégories vulnérables telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées, le Ministère délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine, s'est attelé à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre d'un accord pour la réalisation d'un projet portant essentiellement sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers l'approche cycle de vie, entre le ministère délégué, chargé de la Famille et de la Condition Féminine et le Système des Nations Unies (UNIFEM, UNFPA et UNICEF) signé au mois de septembre 2005.

Cadre référentiel

En effet, la stratégie nationale s'appuie sur le cadre référentiel suivant:

- ✓ L'Islam, qui incite à la Justice, l'équité et l'égalité,
- ✓ Constitution, , qui reconnaît l'égalité entre les citoyens et les citoyennes
- ✓ Les orientations du Président de la République, relatives à la promotion du statut de la femme et du respect de sa dignité.
- ✓ Les engagements de l'Algérie sur le plan international et plus particulièrement sa ratification de la CEDAW),
- ✓ Un certain nombre de principes et de programmes - cadres tels que le principe d'égalité consacrée par les différents contenus des lois de la République , Le programme du Gouvernement, Les programmes de développement (2004-2009),et enfin la déclaration du millénaire et ses objectifs (2000-2005.)
- ✓ La capitalisation des expériences précédentes et initiatives nationales.

la vision

la stratégie nationale adopte une vision spécifique articulée autour de trois (3) critères pour définir la VFG et la différencier des autres formes de violence :

- ✓ Il s'agit de la violence exercée contre la femme parce qu'elle est femme (discrimination *sexuelle*),
- ✓ Elle est le résultat d'une relation déséquilibrée de pouvoir (homme/autorité-femme /soumission.) C'est le résultat de la répartition des rôles et des statuts entre les hommes et les femmes,
- ✓ A cause de cette répartition du pouvoir, la société s'explique de la violence et parfois la justifie : *c'est la tolérance sociale*.

OBJECTIF GENERAL

Le but essentiel d'élaboration et de mise en œuvre de cette stratégie est de contribuer au développement humain durable et à la réalisation des droits de la personne, de l'égalité et de l'équité entre les citoyennes et les citoyens par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, à travers le cycle de vie.

OBJECTIFS SPECIFIQUES.

Les objectifs et résultats peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Mise en place de systèmes et de moyens pour une prise en charge physique, psychique, sociale et juridique de la violence fondée sur le genre, à toutes les étapes de la vie de la femme,
- ✓ La conscientisation et la sensibilisation de la société et ses institutions dont la famille, l'école et les médias,
- ✓ L'habilitation familiale et communautaire et l'insertion et réinsertion sociale et économique des femmes survivantes à la violence,

OBJECTIFS SPECIFIQUES.

- ✓ La création de coalitions en vue d'appuyer les changements nécessaires pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des droits au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des lois, La participation de l'homme dans le développement durable, la concrétisation des droits de l'individu et l'égalité entre les citoyennes et les citoyens,

domaines d'interventions

Domaine I : Rencontres interpersonnelles et services appropriés et diversifiés

- ✓ Garantir la sécurité et la protection des FVVs
- ✓ Assurer une prise en charge appropriée par le personnel de santé
- ✓ Garantir une protection légale et une assistance juridique;

domaines d'interventions

Domaine II : Mobilisation Communautaire

- ✓ Mobilisation et Sensibilisation communautaire :
- ✓ Organisation de la solidarité nationale et communautaire
- ✓ L'auto- habilitation des femmes et des filles et leur réinsertion économique et sociale
- ✓ Protection la petite fille et l'adolescente contre la violence fondée sur le genre

la sensibilisation de la société et de ses institutions dont la famille, l'école et les médias; développer des programmes qui puissent assurer la protection et l'autonomisation de ces femmes.

domaines d'interventions

Domaine III : Actions des coalitions politiques

- ✓ Mise en œuvre de mesures, procédures et réformes sur les plans Juridique- légal, institutionnel et des politiques.
- ✓ Créer des coalitions/alliances et conduire un Plaidoyer pour le changement.

Mesures à prendre

Les mesures préliminaires

- ✓ ***Mettre en place un réseau national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes/VFG***
- ✓ ***Installer la Commission Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (CNLCVF),***
- ✓ ***Présenter la stratégie et la faire approuver par la Commission Nationale de LVCF***
- ✓ ***Présenter la stratégie et la valider par les secteurs concernés et par la société civile : au niveau national, régional et local.***

Mesures à prendre

□ *Les mesures d'appui*

- ✓ Inscrire la stratégie comme programme d'action intersectoriel à prendre en charge dans le cadre de la Loi de Finances
- ✓ Renforcer les capacités pour la mobilisation des fonds auprès des institutions nationales et internationales.

Mesures à prendre

□ *Les mesures de mise en œuvre*

- ✓ Elaborer un plan d'action sectoriel par domaine et sous-domaine d'intervention,
- ✓ Finaliser le budget de la stratégie nationale et pour chaque secteur,
- ✓ Mettre en place un système de suivi et évaluation : mécanismes et indicateurs

Les perspectives futures

concernent l'opérationnalisation de la stratégie au niveau national, régional et sectoriel grâce à un plan Quinquennal de Travail (2007-2011) intégrant des interventions prioritaires ayant pour objectif:

- ✓ Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires;
- ✓ Une meilleure prise en charge des femmes victimes de la violence (FVVs).

Les résultats escomptés:

- ✓ Le développement et la mise en œuvre des plans sectoriels de lutte contre la VFG Consolidés en plan opérationnel national:
- ✓ Élaboration / mise en œuvre d'une stratégie de communication / sensibilisation et de plaidoyer et de mobilisation sociale pour la prévention et la lutte contre la VFG;
- ✓ Elaboration/ mise en œuvre d'une stratégie pour la mobilisation des ressources au niveau national et international.

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et les plans d'actions reste tributaire des de l'engagement des acteurs et des intervenants dans ce long processus de changement et de développement, et bien évidemment de la mobilisation des moyens mis à la disposition de la mise en œuvre de cette stratégie

merci

